



Le thermalisme – Analyse sectorielle

Sybille DUPUY

sybille.dupuy@u-bordeaux.fr

Syllabus

1. Introduction / Présentation générale du secteur

Le secteur thermal sur un marché élargi "Santé - Bien-être"

Le thermalisme - Définition

Repères historiques et fréquentation

Les instances représentatives

2. Un acteur central du secteur : l'exploitant thermal

Typologie de la station thermale : par orientation thérapeutique

Typologie de la station thermale : par fréquentation médicale

Les groupes thermaux

3. L'environnement de l'exploitant thermal

Cadre règlementaire

La concurrence (le cas du thermalisme Landais, la thalassothérapie)

La clientèle

Les autres parties prenantes (médecins, paramédicaux et autres personnels, Etat, collectivités locales, politiques...)

- 4. Synthèse des menaces et opportunités pour les exploitants thermaux
- 5. Les stratégies des exploitants thermaux

1. Introduction - Le secteur thermal sur un marché élargi "Santé - Bien-être"



« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Préambule à la constitution de l'OMS (1946)

Selon l'OMS, le thermalisme est une médecine traditionnelle et contribue à apporter la santé et le bien-être aux individus.

Organisation mondiale de la Santé. (2013). *Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle 2014-2023*. Genève.

Thermalisme - Définition

Le thermalisme désigne l' « utilisation, sur place ou par adduction directe, pour le traitement interne ou externe de malades, d'eaux minérales naturelles, chaudes ou non, comme aussi de produits dérivés (boues ou gaz), à propriétés thérapeutiques démontrées »

Guidicelli, C.-P., Nicolas, J.-P., & Queneau, P. (2013). Les travaux du dictionnaire de l'Académie Nationale de Médecine, Rapport d'activité 2011-2012, Thermalisme. *La Presse Thermale et Climatique*, (150), 139–149.

En France, le thermalisme est intégré dans le système de santé.

Situation géographique des stations thermales



✓ Repères historiques du thermalisme en France



Piscine romaine – Néris-les-Bains

- Pratiqué depuis la haute Antiquité
- Les Romains répandent en Gaule le thermalisme
- Oublié au Moyen-Âge du fait des invasions barbares, famines, épidémies
- Essor à la Renaissance, les seigneurs, lettrés
 (Montaigne) et savants viennent prendre les eaux
- 1604 : Henri IV, 1^{ère} Charte des Eaux Minérales formalise la pratique
- 1714 : Traité d'hydrologie par le médecin béarnais Théophile de Bordeu
- Louis XV confie à 3 membres de la commission royale de médecine (créée en 1772) l'étude des eaux minérales
- 18è siècle structuration d'établissements thermaux (thermalisme mondain)

✓ Un engouement instable dans le temps

Affiche pour la promotion• de la station : eaux,

site/climat, culture



Saint-Amand-les-, chaires d'hydrologie Eaux - 4 heures de Paris par le Chemin de fer du Nord

Freiné sous la Révolution

- Regain d'intérêt sous l'Empire (l'impératrice Eugénie donne son nom à une station)
- 2nd Empire : le chemin de fer développe les villes d'eaux («Mont Oriol» Maupassant, 1887)
- 19è et 20è siècle : développement scientifique/Académie de Médecine, chaires d'hydrologie
- 1853 Société Française d'Hydrologie et de Climatologie Médicales
- Les 2 guerres mondiales et la crise de 1929, baisse de la fréquentation
- Circulaire ministérielle de 1947 : prise en charge de la cure thermale de 21 jours par la Sécurité Sociale, naissance du thermalisme social

Evolution de la fréquentation



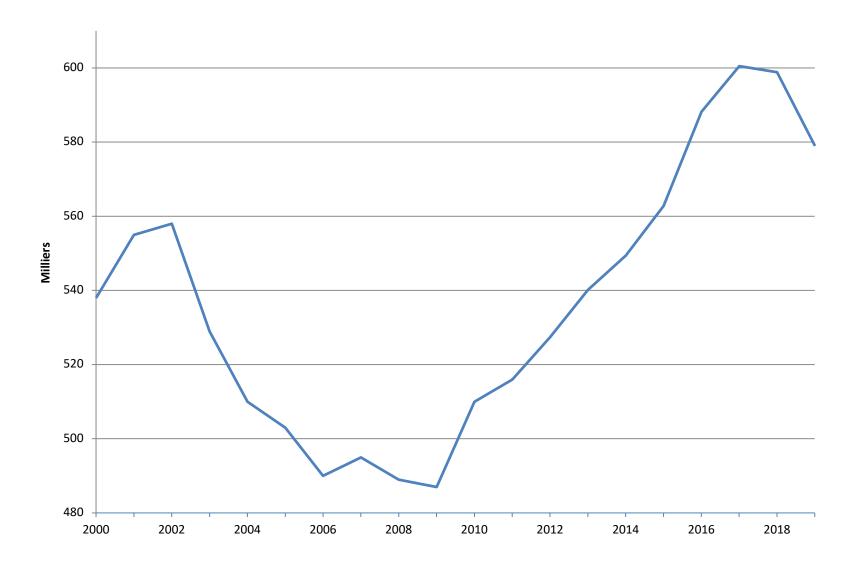
- *Les interventions publiques dans le domaine du thermalisme, Rapport public particulier, Cour des comptes (1995)
- *Rapport sur le thermalisme français (Nº 2000119) dit Rapport DELOMENIE, Inspection générale des affaires sociales (2000)

- Prise en charge par la Sécurité Sociale
 246 000 curistes en 1952
 600 000 curistes en 1988
- Rapports publics critiquent le thermalisme*
- Stagnation puis déclin à partir de 1993 :
 500 000 curistes en 2005
 - ✓ Disparition de certaines maladies
 - ✓ Apparition des antibiotiques
 - ✓ Réticence à prendre 3 semaines congés en cure
 - ✓ Baisse de l'enseignement de la crénothérapie en faculté de médecine
 - ✓ Image vieillotte du thermalisme
- Les acteurs réagissent : baisse ralentit en 2007
- Hausse depuis 2009 : 600 500 en 2018

baisse conjoncturelle 579 000 en 2019, 4 établissements fermés pour cause de travaux :

- Bourbon-Lancy en Saône-et-Loire (4 500) à cause d'un incendie
- Lons-le-Saunier dans le Jura (1 800) pour réaménagement
- les Eaux-Bonnes dans les Pyrénées-Atlantiques (1 000) à cause d'un problème de structure du complexe
- Brides-les-Bains en Savoie (12 000 curistes) suite à la présence de 8 bactéries

Fréquentation des curistes conventionnés



Regain d'intérêt pour le thermalisme...



Bains du Rocher - Cauterets

Preuve scientifique du Service Médical Rendu

18 études cliniques dont 11 publications

- -suites de cancer du sein **PACTHE** (European Jounal of Cancer, 2013, vol. 49, issue 7, p. 1530-1538)
- obésité **Maâthermes** (Evidence Based Complementary and Alternative Medecine, 2012)
- arthrose du genou **Thermarthrose** (Annals of Rheumatic Diseases, 2010 ; 69 : 660-665)
- anxiété **Stop TAG** (Complement Ther Med. 2010, 18, 1-7)
- insuffisance veineuse **Thermes&Veines** (Journal of Vascular Surgery, 2014)
- sevrage de psychotropes **Specth** (Annales Médico-psychologiques, 2015, 173(6), 525-530)
- Service Médico Economique Rendu diminution des dépenses de consultations, médicaments et soins de kiné pour l'arthrose Ecotherm (Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique, 2016, 64(S4))
- Progression des maladies chroniques
- Vieillissement de la population

... mais controversé : « Business ou santé »?



Des médecins **sceptiques** : Émission TV France 5 du 30 sept 2014 suivie par 1.28 millions de téléspectateurs (record audience depuis 2 ans)

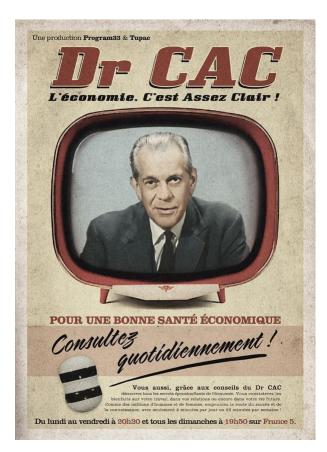
Rapport **positif** du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation du soutien public au thermalisme, juin 2016.



Rapport **critique** de la Chambre régionale des comptes Occitanie, juillet 2018.



✓ Repères économiques du thermalisme en France



France 5 / diffusé le 12-03-2013

Sources: CNETh, Observatoire de l'Economie des Stations thermales (OESTh, 2021), Préparer l'avenir du thermalisme français — Rapport Jean-Yves GOUTTEBEL (Mai 2021)

110 établissements thermaux sur les **90** stations thermales du territoire français

850 médecins thermaux

500 millions € chiffre d'affaires en 2019 (71% cures et activités médicales)

4,9 milliards € générés au total

25 000 ETP (emploi temps plein) directs, indirects et induits

100 curistes supplémentaires génèrent **6** emplois nouveaux

14 millions € financement de la recherche depuis 2004

10% à **25%** du CA des exploitants est réinvesti dans la qualité des installations , soit 250 millions €

71% des communes thermales ont moins de 5000 habitants

✓ Prise en charge financière : implication forte du curiste

- Part de l'Assurance Maladie (Consommation de Soins et Biens Médicaux CSBM Cures thermales) = 320 millions €
- Total dépenses de l'Assurance Maladie(Total CSBM Soins hospitaliers & ambulatoires) =
 166 milliards €
 - Coût pour l'Assurance Maladie en 2019 (CSBM Cures thermales / Total CSBM) = 0,19 % des dépenses de l'Assurance Maladie
 - Coût pour le curiste = entre 180 € et 350 € ticket modérateur en fonction du forfait prescrit + 1 000 € hébergement

Sources

- Les dépenses de santé en 2019-Résultats des comptes de la santé (Drees, 2020)
- Préparer l'avenir du thermalisme français Rapport de Jean-Yves GOUTTEBEL au Premier Ministre (Mai 2021)

Les instances représentatives



Créée en 1924 : étudie tous les problèmes se rattachant à la vie des stations thermales ou climatiques, et la coordination de tous les efforts en vue du développement du thermalisme et du climatisme. Le CA de la FTCF comporte des représentants de : ANMCT, CNETh, SFMTh, Institut universitaires, groupements régionaux.



Créée en 1995 : défend le thermalisme sous ses aspects politiques, économiques et sociaux ; favorise son développement et ses activités annexes, la valorisation du patrimoine thermal et l'activité touristique.



Créée en 2002, regroupe
l'ensemble des établissements
thermaux français. Travaille en
cohérence avec les pouvoirs
publics, à l'amélioration et à
une meilleure reconnaissance
de la médecine thermale.



Créée en 2004, but : promouvoir la recherche scientifique appliquée à l'activité des établissements thermaux, et notamment la recherche clinique.

2. Un acteur central du secteur : l'exploitant thermal

Exploitant thermal: société de droit privé (82% des établissements thermaux sont gérés par des exploitants privés) ou établissement public. Gère un ou plusieurs établissements situés ou non dans la même station.

Etablissement thermal : entité physique et juridique

- doit recevoir du préfet, après avis de l'Académie de Médecine, l'autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux. (Décret du 9 mars 1956)
- doit adhérer à la Convention nationale thermale destinée à organiser les rapports entre les caisses d'assurance maladie et les établissements thermaux. (Art. L.162-39 du 22 décembre 2006 du code de la sécurité sociale)

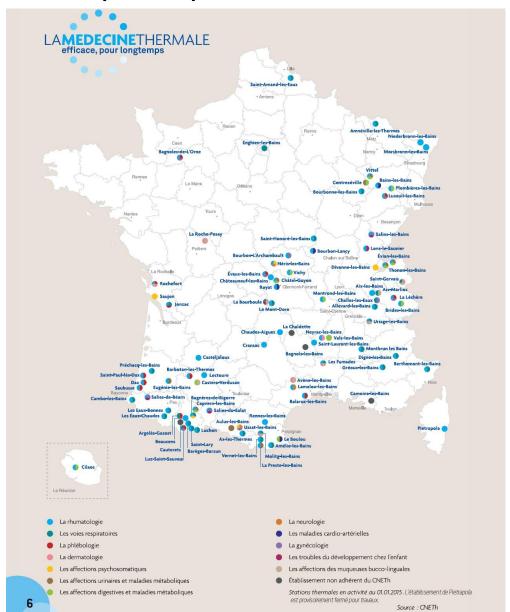
Stations thermales: communes sur lesquelles sont implantés un ou plusieurs établissements thermaux. Les communes classées en stations thermales peuvent ouvrir sur leur territoire un casino qui contribue aux recettes municipales. (*Art. 1^{er} de la loi du 15 juin 1907*)

Typologie de la station thermale

Par orientation thérapeutique	Nombre
1ère	d'établissements
Rhumatologie 2ème Double	87
<u>Voies respiratoires</u> orientation	36
<u>Phlébologie</u>	26
Affections digestives et maladies métaboliques	14
<u>Gynécologie</u>	11
Affections des muqueuses bucco linguales	9
Affections urinaires et maladies métaboliques	9
<u>Dermatologie</u>	9
Affections psychosomatiques Trouble du développement chez l'enfant	6 5
Maladies Cardio-artérielles	4
Neurologie	3
<u>rear orogic</u>	3

Typologie de la station thermale

Par orientation thérapeutique



Typologie de la station thermale

Par fréquentation médicale

Station thermale	Fréquentation
Balaruc-les-Bains (Hérault)	52 870 en 2019 (-1,01% 2018-19)
Dax (Landes)	45 762 en 2019 (-2,3% 2018-19)
Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Hautes-Provence)	33 000 en 2019
Aix-les-Bains (Savoie)	29 062 en 2019
Amélie-les-Bains (Pyrénées Orientales)	27 295 en 2018

5 stations les plus fréquentées des 89 stations françaises :

- •32% de la fréquentation totale en France
- •plus de 25 000 curistes/an (moyenne 6 500 curistes)

Aucun chiffre disponible sur la fréquentation thermale hors cure conventionnée (cure libre, spa, aqualudisme).

Capacité limitée par la source en EMN.

Activité concentrée : ½ établissements gérés par des groupes thermaux

	Année création	Nb d'établissements thermaux	Chiffre d'affaires consolidé* 2017	Fréquentation médicale 2018
Chaîne Thermale du Soleil	1946	20	127 millions €	190 000 30% de total France
Compagnie Européenne des Bains - Valvital	1989	13	40 millions €	55 000
Arenadour (3 à Dax, 3 à Saint- Paul-lès-Dax) + Les Fumades + Amnéville + Luchon	2013	9	50 millions €	40 000
France Thermes (Bagnoles-de-l'Orne, Ghâtel Guyon 2019, Chaudes Aigues, Vichy 2019, Néris les Bains, Salies-de-Béarn 2022)	2009	6	55 millions €	44 000
Eurothermes (Ax-les- Thermes, Casteljaloux, Rochefort)	1983	3	57 millions €	28 500
Sources d'Equilibre - Compagnie Lebon (Brides les Bains, Allevard)	2014	2	NC	15 200
Santé Action (Rennes les Bains, Capvern les Bains)	1988	2	NC	7 790

^{*} Des revenus de spa thermaux, hôtels, campings, licences de marque sont inclus.

3. L'environnement de l'exploitant thermal

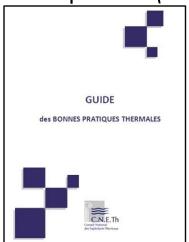
- 3.1 Cadre règlementaire
- ✓ Ressources naturelles
- ✓ Ressources humaines
- ✓ La Convention Nationale Thermale
- La concurrence
- 3. La clientèle
- 4. Les autres parties prenantes
- ✓ Médecins
- ✓ Paramédicaux et autres personnels
- ✓ Etat (Ministère de la Santé, HAS, Assurance Maladie, ARS, universités, GRETA)
- ✓ Collectivités locales
- ✓ Politiques
- **✓** ...

3.1 Cadre règlementaire

Les ressources naturelles Eau thermale = Eau Minérale Naturelle

provenant de nappes souterraines aux caractéristiques favorables à la santé (décret n° 89-369 du 6 juin 1989)

- ✓ autorisation d'exploiter délivrée par l'Académie de Médecine
- ✓ assimilable à un principe thérapeutique
- ✓ doit être délivrée en l'état où elle se trouve à l'émergence, obligation d'absence de contamination bactérienne en tout point (circulaire DGS/VS 4 № 2000-336 du 19 juin 2000 relative à la gestion du risque microbien lié à l'eau minérale dans les établissements thermaux)
- ✓ obligation de contrôle sanitaire de la qualité des eaux thermales par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé (accrédité COFRAC) et par l'exploitant (Arrêté du 22 octobre 2013)



AFTh - Association Française des Techniques hydro thermales

Créée en 1968, société savante (ingénieurs, techniciens, gestionnaires, fournisseurs, fabricants, bureaux d'études, scientifiques...). But : développer les techniques d'utilisation de l'eau thermale et la démarche qualité.



C Système de management de la sécurité sanitaire

Cadre règlementaire Les ressources humaines

• Une infirmière D.E. au moins doit se trouver en permanence dans l'établissement pendant les soins de cure.

(décret n°56-284 du 9 mars 1956)

- L'agent thermal ou "baigneur".
- La convention collective nationale du thermalisme* a clarifié les fonctions du « baigneur ». (*10 septembre 1999)
- Le Certificat de Qualification Professionnelle Agent thermal créé pour professionnaliser la fonction. Formation initiale ou VAE.

(arrêté du 17 juin 2011)

• **Le CDII** (contrat intermittent à durée indéterminée), CDI pour activité saisonnière avec lissage de rémunération possible. (Accord du 12 juin 2014, Convention collective nationale du thermalisme)

Cadre règlementaire la Convention Nationale Thermale

Arrêté du 30 avril 1997

Vu le code de la Sécurité Sociale articles L.162-39 à L162-42 et L. 162-15

CONVENTION NATIONALE DESTINÉE À ORGANISER LES RAPPORTS ENTRE LES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE ET LES ÉTABLISSEMENTS THERMAUX

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036556434&categorieLien=id

Durée

- ✓ Prévue pour une durée maximale de 5 ans, tacitement reconduite (mais renégociée)
- ✓ La convention conclue le 8 novembre 2017 (4ème reconduction) est prévue pour se terminer le 31 décembre 2022.

Signataires

 l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie, représentée par Thomas FATOME, directeur général (depuis juillet 2020)

L'UNCAM regroupe les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) ou les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS), les caisses de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les caisses du Régime Social des Indépendants (RSI).

 le Conseil National des Etablissements thermaux (CNETh), représenté par Thierry DUBOIS, président

Objectifs de la Convention nationale thermale

- 1. garantir à tous les **assurés sociaux** l'égal accès à un thermalisme de qualité, tant sur le plan thérapeutique que sur celui de la **sécurité sanitaire** et des normes existantes pour les **installations**;
- 2. concourir à une démarche de maîtrise médicalisée des **dépenses** thermales à la charge des régimes d'assurance maladie ;
- 3. assurer la prise en compte conventionnelle des **évolutions légales et réglementaires** concernant le secteur thermal ;
- 4. tenir compte des **processus d'évaluation et d'expérimentation** de nature à renforcer l'efficacité thérapeutique des traitements thermaux ;
- 5. concourir à une **démarche de recherche et d'observation** de l'amélioration du service thermal rendu visant à mieux évaluer l'apport spécifique des traitements thermaux ;
- 6. encourager le **dialogue** entre représentants des établissements, représentants des médecins thermaux et représentants des curistes.

Effets pour l'exploitant thermal

Des tarifs fixés

pour les cures thermales prises en charge par l'assurance maladie.

- Des soins homogénéisés : une grille de soins
 à chaque soin codifié correspond une durée minimale, la
 qualification du personnel qui l'applique, le matériel utilisé et les
 orientations thérapeutiques pour lesquelles il convient.
- •La démonstration du SMR : obligation de recherche pour obtenir des données scientifiquement fiables qui justifient le maintien de la prise en charge des cures médicalisées.

Un engagement collectif et des obligations pour garantir :

- la qualité des soins et la sécurité sanitaire (Annexe 1 Soins)
- la prise en charge financière des cures (Annexe 2 Grille de tarifs)

De nouvelles obligations dans la convention 2018-2022 :

- La charte des curistes
 https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/611605/document/ch
 arte-du-curiste art10-2-cnt2018-2022.pdf
- L'expérimentation et l'évaluation de nouvelles modalités de prise en charge en cure thermale : prévention et éducation thérapeutique (Art10-3)

Annexe 1 - Soins

Annexe 1 à la convention nationale du thermalisme 2018-2022 : Grille des appellations normalisées des soins thermaux

families de soins	généri que	pratique générique	définition générique	code soin	Intitulé soin	qualification personnel	orientations concernées et durées de référence conventionnelles (en minutes)											
F-00281000	I DOMEST	- Commission of the Commission	and the second second second second	1000	Washington	Secretary Control	VR.	RH	NEU	DER	AMB	PSY	GYN	PHL	MCA	-AD	ALL	TO
000	10	cure de baissan	ingestion d'eau minérale à une buvette de l'établissement materiel : buvette	101	cure de boisson	ADST	×	×	×	×	×	×	×	×	х	×	x	×
-	11	d* à domicile	ingestion d'eau minérale au domicile du ouriste matériel : buvette et système de transport	102	cure de boisson à domicile	ADST										×	х	
	50	bain on piacine	bain général simple en piscine d'eau minérale matériel : piscine simple	201	piscine	ADST	15	15	15			15	15	15	15	15	15	15
	21	bain en baignoire	Ibain général simple en baignoire d'eau	202	bain	200000000000000000000000000000000000000	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
		The state of the s	minerale	204	bain avec eau courante	ADST	10	10	10	10	10	1		10	-14	10	10	10
			materiel : bassins individuels simples	211	bain avec eaux mères.	COUNTRY .	-	10	10	-	10		10	1.0			100	10
	22	bain local	bain d'un segment corporel en eau minérale	203	bain local		10	10	10	10	10		10	10	10	-		- 11
			materiel : bassin individuel de forme adaptée avec ou sans diffusion d'air		aérobain local	ADST	10	10	10	10	10		PM.	10	10			
	23	bain général avec	bain général en baignoire ou bassin collectif	205	bain avec aerobain			10			_			1.65				
	10000	adjonction de gaz	d'eau minérale additionnée de gaz matérial : baignoire avec diffusion d'air ou de	210	bain avec insuffation de gaz	ADST	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
			mar		and the state of t		10	10		10				10	10	10	10	
elle elle	24	bain carbo-gazeux	bain général en baignoire d'eau minérale naturellement carbogazeuse matériel ; baignoire avec diffusion de C02	209	bain carbo-gazeux naturel	ADST	10	10		10				30	10	10	10	Г
*	25	bain individuel avec	bain général en baignoire d'eau minérale	208	bain avec douche en immersion		sn.	10	40	10		10	10	10		10	10	-
	-300,000	douche Immergée	avec douche immergée (sans participation	212	bain avec intgation vaginate		10	10	10	10	-	10	10	10		10	10	-
			d'un agent de soins thermaux)	214	bain avec irrigation vaginate ou anale	ADST				10		10	10	-			-	\vdash
			matériel ; baignoire équipée de douches	217	bain avec douche ventrale			-		10		90						\vdash
	26	bain collectif avec	bain ofinéral en piscine avec douche	306	douche sous immersion en piscine				-		-	10	-			-		-
		douche immergée	immergée (sans participation d'un agent de soirle Normaux)	127.55	diche de forte pression sous Imm. en piscine	ADST	10	10	10			10	10	10		10	10	
			matériel ; poste individuel en piscine équipé de douches immergées			ADSI	10	10	10				10	10			10	
	27	bain avec douche sous-manne	bain général avec hydromassage manuel délivré par un agent de soins thermaux	207	pain avec douche sous-marine	AST		10	10	10		10	10	10		10	10	10
			matériel : baignoire ou poste individuel piscine équipé d'une douche manuelle	208	bain avec douche sous-marine carbo-gazeuse	091										10		
	30	douche générale	douche ou pulvérisation générale d'eau	301	douche générale		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
			minérale délivrée sans participation d'agent de soins thermaux marèniel ; poste de douche à ajutages	308	douche pénétrante (1T)	Lesson 1	3	3	1237	2000	1000		0.16	-	-	3	3	
				310	douche pénétrante générale (1T) douche pénétrante générale (21)	ADST	3	3	3							3	3	
			multiples	324 pulverisation externe générale						3	3							
	31	douche générale au jet	douche generate d'eau minérate délivrée manuellement au Jet par un agent de soins thermaux matèriel ; douche au jet manuelle	902	douche générale au jet	AST	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	э
	32	douche locale	douché ou pulvérisation ou imigation locale	303	douche locale			1000	372	200	0.00	-				3	9	

Tarification des cures thermales

Article 66 - loi n° 2013-1203 du 23 décembre 2013 de la LFSS pour 2014 modifie le système de tarification des établissements thermaux

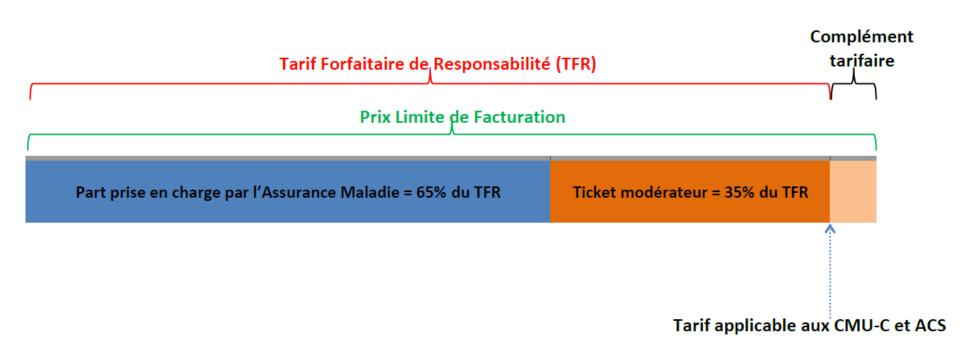
Par orientation thérapeutique :

- <u>Tarif forfaitaire de responsabilité</u> (TFR) pris en charge par l'assurance maladie à 65%
- Prix limite de facturation (TLF), fixé annuellement par l'assurance maladie, sur la base de l'évolution des coûts d'exploitation supportée par les établissements thermaux (salaires 50%, services 30%, énergie 15%, construction 5%)

Complément tarifaire = TFL-TFR = 20 à 30€ pour la durée d'une cure

Système de tarification

(en vigueur depuis le 1^{er} mars 2014)



possible concurrence tarifaire

Annexe 2 - Grille de tarifs

18 séances

Collectives Individuelles Collectives thérapeutiques

87,98

87,98

87,98

220,00

220,00

220,00

ANNEXE 2 : GRILLE DES PRIX LIMITES DE FACTURATION AU 1er MARS 2017 en euros et à actualiser au 1er janvier 2018

44,18

44,18

44,18

CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE			1000		9 séances				
Orientations thérapeutiques	Forfait 1	orfait 1 Forfait 2 Forfait 3 Forfait 4				lles	Colle		
Voies respiratoires	467,81	383,49	421,84		109,92		4		
Rhumatologie	530,77	424,55	495,32		109,92		4		
Neurologie	557,31	445,78	520,08		109,92	9	4		
Dermatologie	471,68	377,41	440,32		109,92				
Affections des muqueuses bucco- linguales	251,66					AN	NEXE		
Affections psychosomatiques	467,81	383,49	479,38	467,81	109,9				
Gynécologie	469,85								
Phlébologie	491,57	393,26	458,81		109,9		200		
Maladie cardio- vasculaire	530,77	424,55	495,32		109,9	1	Orie		
Affections digestives	501,15	380,91	444,42		109,9				
Affections urinaires	501,15	380,91	444,42		109,9	Vo	ies r		
Troubles du						Rh	uma		
développement de	334,16	274,13	342,67			Ne	urolo		
l'enfant						-	Manager St.		

ANNEXE 3 : GRILLE DES TARIFS FORFAITAIRES DE RESPONSABILITE AU 1st MARS 2017 en euros à actualiser au 1st janvier 2018

Forfait orientations

secondaires

233,90

265,38

278,65

235,84

The second secon			2 364	IICES	10 560	Foriall				
Orientations thérapeutiques	Forfait 1	Forfait 2	Forfait 3	forfait 4	Individuelles	Collectives	Individuelles	Collectives	orientations thérapeutiques secondaires	
Voies respiratoires	449,95	368,85	405,73		105,72	42,50	211,60	84,62	224,97	
Rhumatologie	510,51	408,34	476,41		105,72	42,50	211,60	84,62	255,25	
Neurologie	536,04	428,76	500,23		105,72	42,50	211,60	84,62	268,01	
Dermatologie	453,67	363,01	423,51		105,72		211,60		226,84	
Affections des muqueuses bucco-linguales	242,05						***		121,02	
Affections psychosomatiques	449,95	368,85	461,08	449,95	105,72		211,60		224,97	
Gynécologie	451,91								225,94	
Phlébologie	472,80	378,25	441,29		105,72	42,50	211,60	84,62	236,39	
Maladie cardio- vasculaire	510,51	408,34	476,41		105,72	42,50	211,60	84,62	255,25	
Affections digestives	482,02	366,37	427,45		105,72		211,60		241,01	
Affections urinaires	482,02	366,37	427,45		105,72		211,60		241,01	
Troubles du développement de l'enfant	321,40	263,66	329,59			42,50		84,62	160,69	

9 séances

Focus sur l'Article 17 Suspension d'activité, ou fermeture d'un établissement thermal : information et règlement

L'établissement thermal est tenu au respect des réglementations en matière sanitaire et de sécurité.

Lorsque les contrôles effectués par les autorités, ou réalisés par l'établissement, conduisent à la fermeture des points d'usage concernés, l'établissement est tenu aux obligations suivantes :

Article 17-1 - Suspension totale d'activité de l'établissement

Article 17-2 - Fermeture totale de l'établissement

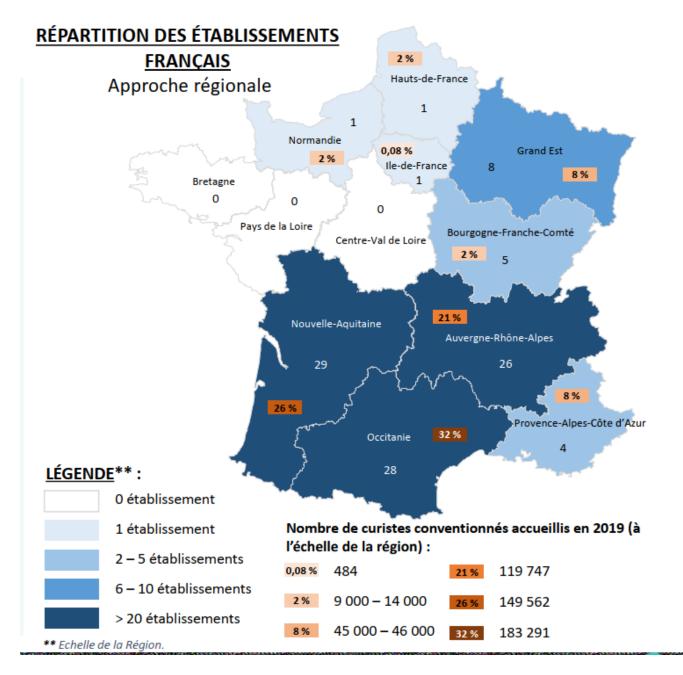
Article 17-3 - Suspension partielle d'activité

3.2 La concurrence intra sectorielle

√ Thermalisme médical

Prescription de la cure thermale par le médecin généraliste ou spécialiste qui choisit la station thermale la mieux adaptée à la pathologie, en concertation avec le patient.

- ❖ Concurrence entre **territoires thermaux**, sur l'offre de soins supplémentaires spécifiques de certaines pathologies (amaigrissement à Brides-les-Bains, diététique à Eugénie-les-Bains, fibromyalgie à Dax et aux Eaux-Chaudes, affections psychiatriques à Saujon), sur la mise en place de programmes d'ETP (validés par les ARS).
- Concurrence entre établissements thermaux sur l'hébergement intégré, la qualité du service, l'offre de soins supplémentaires spécifiques à certaines pathologies.



Source : Observatoire de l'économie des stations thermales

Focus: Le thermalisme Landais



Thermalisme	FRANCE	LANDES
Stations thermales	89	5
Etablissements thermaux	110	19
Evolution de la fréquentation (2009-2019)	+ 19 %	+9%
Curistes en 2019	579 k	75 k

- √ 12 exploitants privés = 2 groupes (CTS, Arenadour) + 10 indépendants
- √ adhérents au Cluster Aqui O Thermes, créé en 2009

Les exploitants thermaux de Dax et Saint-Paul-Lès-Dax

DAX	
Thermes Bérot (Cœur thermal)	
Thermes Bains Sarrailh	
Thermes Les Ecureuils	
Thermes de Borda	Indépendants
Thermes de l'Avenue	
Thermes Bains Saint Pierre	
Thermes Foch	
Dax O'Thermes (fermé 2022)	Indépendants
Thermes Daxadour	(anciens établissements de la Compagnie Thermale de
Les Thermes (Cœur thermal)	Dax ayant cessé son activité en 2013)
Thermes Regina	
Thermes du Grand Hotel	Etablissements faisant partie du groupe Arenadour (fusion
Thermes Les Arènes	du groupe Thermes Adour et de Thermes Les Arènes en
SAINT-PAUL-LÈS-DAX	décembre 2013 et soutien financier du fonds
Thermes de Christus	d'investissement Naxicap Partners devenu actionnaire
Thermes des Chênes	majoritaire). Naxicap Partners cède ses parts à SRS
Thermes Sourcéo	(Sagesse Retraite Santé) en 2018.

La thalassothérapie : un concurrent pour le

thermalisme?

LES THERMALIES



4 groupes	# centres
Thalassa Sea & Spa (Accor)	9
Thalazur (SCIH)	9
Relais Thalasso (Phélippeau)	4
Valdys	4

Eau de mer

53 centres en France

323 000 curistes

150 millions € de CA en 2018 (+7% depuis 2014)

4 500 emplois directs

Retour à la croissance du CA depuis 2014 (+7%) (données pour 39 centres adhérents du syndicat France Thalasso)

Offre de séjours courts de remise en forme et bien-être (stress, anti-tabac, minceur...)

Non remboursé par l'assurance maladie (Circulaire 56/98 du 23/12/98 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie)

Norme expérimentale AFNOR XP X50-844 (soins, hygiène, sécurité, compétences)

3.2 La clientèle thermale

Profil des curistes	Choix de la station thermale	Consommation et impact local	Eléments de satisfaction et fidélisation
 72% de femmes 97% + de 50 ans 72% accompagnés CSP équilibrées 19% primo- curistes 	 45% prescription médicale 27% recommandation 53% fidèles 78% fréquentent les offices de tourisme 	 ½ séjournent en meublés 2/3 des hébergements situés dans la station 9/10 consomment local 89% au moins 1 fois au restaurant 47% pratiquent la randonnée 	 Patrimoine naturel 90% de satisfaction concernant les OT et les commerces Plus de 9/10 recommanderaient la station à leurs amis

Source : Enquête 2019 ANMCT, DGE, OTF, FTCF, CNETh- Nomadéis auprès d'un échantillon de 3 246 curistes

37

Valeur de la cure thermale pour le curiste

- caractère naturel
- >complément à la médecine traditionnelle
- > remboursée
- pas d'effets secondaires
- > efficacité :
- moins de douleurs physiques
- un recours moindre aux médicaments et aux consultations médicales
- une amélioration du sommeil

Source : Etude CNETh- TNS HealthCare de 2006 auprès d'un échantillon de 112 419 curistes

Les associations

✓ 2 associations de curistes

- Fédération Française de Curistes Médicalisées
 Association nationale de curistes assurés sociaux, fondée en 2000

 Agréée par le Ministère de la Santé
 - Agit pour :
- Le maintien du remboursement des cures
- Le respect des conditions tarifaires prévues par la Convention Nationale
 Thermale
- La prise en charge du tiers-payant par les mutuelles.
- Union Nationale de Défense des Assurés Sociaux et du Thermalisme Médicalisé (UNATHERM)
- attachée à l'accès aux soins pour tous
- défend le thermalisme médicalisé.
- ✓ Associations de patients partenaires du thermalisme : Association Française de Lutte Anti-Rhumatismale, France Psoriasis, Association des Brûlés de France, Fibromyalgie France, France Parkinson, ...

3.4 Les autres parties prenantes

✓ Médecins prescripteurs

Généralistes ou spécialistes

Formation limitée à enseignement optionnel de quelques heures en hydrologie et climatologie proposé au cours de leur cursus

✓ Médecins thermaux

Généralistes ou spécialistes : exercent dans les stations thermales, prescrivent les soins de cure et assurent la surveillance médicale du curiste (rencontrés 3 fois), rédigent un rapport au médecin prescripteur (forfait de surveillance thermale) *Arrêté du 22 septembre 2003*

- Formation : 2 diplômes complémentaires
- -Capacité d'Hydrologie et de Climatologie Médicale : 2 ans + 120 heures théorie et stage pratique
- -DIU Pratique médicale en station thermale (Clermont-Ferrand, Bordeaux, Nancy, Montpellier) : 6 séminaires de 2 jours + 1 semaine stage
- SFMTh- Société Française de Médecine Thermale, nouvelle appellation de la Société française d'hydrologie et de climatologie médicales, une des plus anciennes sociétés savantes médicales, fondée en 1853, et reconnue d'utilité publique en 1888

Les paramédicaux et autres personnels

- ✓ Kinésithérapeutes: assurent les soins thermaux spécifiques prescrits par le médecin thermal entrant dans le forfait (9 séances) ou en complément
- ✓ **Technicien**: agents techniques et d'entretien, qualiticien
- ✓ **Administratifs**: commercial, comptable, financier, ressources humaines
- ✓ Personnel de restauration et d'hôtellerie
- ✓ Autres métiers en lien avec les activités proposées : diététicienne, esthéticienne, puéricultrice, éducateur spécialisé, éducateur sportif, maître nageur...

Etat

- Dans les années 80 : volonté de favoriser un développement équilibré des stations thermales, en accordant un appui marqué aux petites stations (ambivalence du thermalisme thérapeutique qui participe à un tourisme de santé)
- Par l'entremise du Ministère de la Santé :
 - règlemente l'autorisation des sources d'eau thermale (ARS)
 - contrôle la qualité des eaux et les établissements qui exploitent les ressources thermales (ARS)
 - -recourt aux établissements thermaux pour la mise en œuvre de programmes de prévention et d'ETP (validés par l'ARS)
 - définit les conditions générales de remboursement des cures par les régimes d'assurance maladie (UNCAM)
- Apporte des aides directes aux projets de rénovation et de développement des stations thermales dans le cadre des contrats état-régions
- Se désengage du patrimoine thermal et confie l'exploitation à des groupes privés ou collectivités locales : Vichy (2013), Aix-les-Bains (2011)

Collectivités locales

Objectif : soutenir l'activité économique et l'emploi

18% des établissements thermaux sont publics, gérés en : régie municipale, en société d'économie mixte (SEM), en société publique locale (SPL), en syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)

- Conseils régionaux : contrats Etat-Région et relai des Fonds Européens
 - cibler les projets d'infrastructures
 - investir les filières d'avenir (Silver Economie
 - soutenir les organisations structurantes (Fédérations : Grand Est, Occitanie)
- Conseils généraux et les CDT : soutien foncier, communication
- Communautés d'agglomération





 Communes: propriétaires d'établissements thermaux, parfois exploitants en régie ou SEM

Les politiques

Groupe d'études parlementaire sur le Thermalisme constitué à l'Assemblée Nationale.

Les 40 députés membres de ce groupe d'études portent les propositions d'évolution du thermalisme et mettent en place une veille sur les questions des parlementaires et défendent les causes en faveur du thermalisme lors des débats.

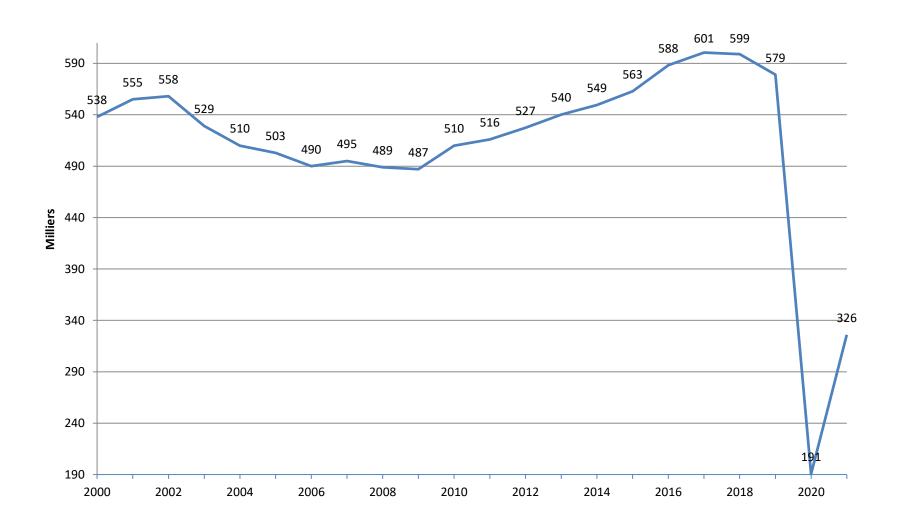
Rédaction de rapports d'information

- « Evaluation du soutien public au thermalisme » par le Comité d'Evaluation et de Contrôle des Politiques Publiques, juin 2016
- « Préparer l'avenir du thermalisme français » : rapport au Premier Ministre présenté par Jean-Yves Gouttebel, coordinateur inter ministériel, fin 2021

4. Synthèse des menaces et opportunités pour les exploitants thermaux

	Menaces	Opportunités	
	•Déremboursement partiel ou total des	•Vieillissement de la population	
	cures conventionnées	 Persistance des maladies chroniques 	
	•Les modes de renouvellement du	•Intérêt croissant des français pour le	
contrat Etat-Région		bien-être	
	•Baisse d'intérêt pour les cures	 Effets iatrogéniques forts des 	
	médicalisées de 3 semaines	médicaments	
	•Crainte des curistes de	•Intérêt accru pour les thérapies	
	contamination (Covid)	naturelles	
	•Déficit de formation des médecins et	•Intérêt du gouvernement pour des	
	manque d'intérêt	solutions d'accompagnement du	
	Mise au point d'un traitement curatif	vieillissement (Silver Economie)	
	de l' arthrose	•Importance de la prévention en faveur	
	•Concurrence du thermalisme	de la réduction des dépenses de santé	
	international pour les cures libres (France	de l'Etat	
	3 ^{ème} place en Europe derrière l'Allemagne	•Evolution du statut de l'établissement	
	et l'Italie quant au nombre de stations)	thermal (vers un établissement de soins)	
	•Concurrence intra-sectorielle forte		
	•Evolution du statut de l'établissement		
	thermal (vers un établissement de soins)		

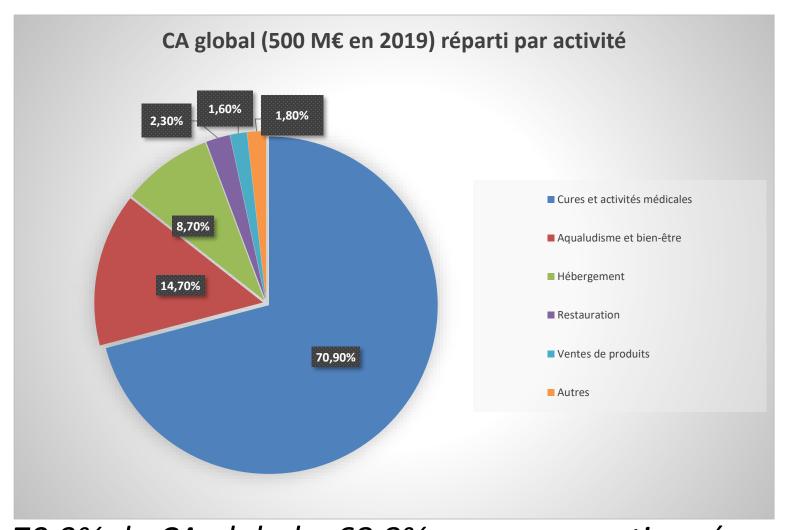
Fréquentation des curistes assurés sociaux – baisse historique de 67% en 2020 vs 2019



Perspectives post Covid-19

- La place de la médecine thermale ?
 - entre cure thermale et SSR ?
 - Fractionnement de la durée totale de cure
 - développement de cures post-COVID (conventionnée et/ou libres ?) ex : Saujon, Balaruc
- Etude des effets du renoncement aux soins dû à la fermeture des établissements pour valoriser les effets des cures thermales

5. Les stratégies des exploitants thermaux



70,9% du CA global = 68,8% cures conventionnées + 2,1% activités médicales et de prévention

Les stratégies des exploitants thermaux

Diversification

Vers le SPA thermal : santé, bien-être et beauté

Vichy, 8 300 curistes

Salies-de-Béarn, 4 200 curistes

Bagnols-de-l'Orne, 13 000 curistes (thermes & spa)



Spa Thermal Aix-les-Bains (Valvital)

Cure libre orientée
Soins thermaux
Aqualudisme
Esthétique
Cours aquagym, aquabike

Les stratégies des exploitants thermaux

Intégration

Hôtellerie, Restauration, Salle de séminaire

Concentration

½ des établissements thermaux sont exploités par des groupes thermaux

ex : Arenadour : regroupement de Thermes Adour et de Thermes des Arênes fin 2013

Internationalisation

Eurothermes en Suisse, Belgique Vichy en République tchèque, Qatar, Maroc

• Stratégie collective = public-privé / ex : plan thermal Nouvelle Aquitaine & cluster Aqui O Thermes

Bibliographie – Liens conseillés

BIBLIOGRAPHIE

- Queneau, Patrice, Christian François Roques, et Daniel Couturier. *La médecine thermale: données scientifiques*. Montrouge (France): John Libbey Eurotex, 2018.
- « Le thermalisme et la thalassothérapie ». Xerfi, 2017.
- Porter, Michael E. Choix stratégiques et concurrence: techniques d'analyse des secteurs et de la concurrence dans l'industrie. Collection Gestion Série Politique générale, finance et marketing. Paris (France): Economica, 1990.

LIENS CONSEILLES

 Conseil National des Etablissements Thermaux https://www.medecinethermale.fr

•La Presse Thermale et Climatique - Société Française de Médecine Thermale http://www.socmedthermale.org/presse-thermale-et-climatique/

 Association Française pour la Recherche Thermale http://www.afreth.org/

•<u>France Thalasso - Le Syndicat National Professionnel de la Thalasso</u> <u>http://www.france-thalasso.com/</u>